

AIDE À LA PUBLICATION DES THÈSES DE DOCTORAT

Le bureau de l'École doctorale « Sciences de l'Homme et de la Société » a décidé de reconduire la possibilité d'apporter une aide financière à la publication des thèses de doctorat soutenues dans le cadre de cette École. Cette opération a pour but de valoriser les travaux de recherche réalisés par les docteurs, et de faciliter ainsi leur insertion professionnelle.

Seront éligibles au financement les docteurs ayant soutenu leur thèse entre le 1^{er} janvier 2016 et le 31 décembre 2016.

Les docteurs candidats à cette aide financière devront :

- Formuler une demande auprès de l'École doctorale, accompagnée d'une lettre d'appui de leur directeur de thèse.
- Fournir le rapport de thèse établi après la soutenance.
- Indiquer si l'accord d'un éditeur a été obtenu, et joindre s'il existe le devis établi en vue de la publication.

Cet accord n'est pas une condition *sine qua non* pour l'obtention de l'aide. En revanche, cette aide, si elle est obtenue, ne sera versée qu'après accord d'un éditeur et sur facture originale avant le 30 septembre 2019.

Les candidatures seront examinées par des experts désignés par le bureau de l'École doctorale. Il est envisagé que 4 à 6 docteurs puissent bénéficier de cette aide.

La **date limite de réception** des dossiers est fixée au **6 octobre 2017**, délai de rigueur. Les dossiers seront adressés sous forme papier (à l'exclusion de tout document électronique) à l'attention de :

Monsieur le directeur de l'École doctorale SHS
Service des études doctorales et de la recherche
60, rue du Plat d'Étain
BP 12050
37020 TOURS Cedex 1



Denis Martouzet, *directeur de l'École doctorale*